

TEMPS DES ARTS DE LA RUE
RELEVÉS DE CONCLUSION
Réunions 1

RELEVÉ DE CONCLUSION DU GROUPE 2
« ÉCRIRE POUR L'ESPACE PUBLIC »
Jeudi 12 mai 2005, HLM

Présents :

Rapporteur, Ema Drouin, Deuxième Groupe d'Intervention
Marie Moreau-Descoings, DMDTS
Rémy Paul, DMDTS
Jean-Pierre Han, DMDTS
Gilles Detilleux, DMDTS
Françoise Villaume, La Chartreuse
Corinne Bernard, SACD
Bruno Schnebelin, Ilotopie
Jeff Thiebaut, Délices Dada
Stefan Bonnard, Komplex Kapharnaum
Mark Etc, ici-même
Jean-Raymond Jacob, Opposito
Loredana Lanciano, Groupe Zur
Philippe Chaudoir, Institut d'urbanisme de l'Université de Lyon 2, Lieux Publics
Philippe Bertaux, Ville de Soltteville-lès-Rouen, Festival Viva Cité
Fabrice Lextraît, Atelier Jean Nouvel

Excusés :

Michel Crespin, La FAI AR
Frédéric Michelet, SACD

Ce groupe a été constitué avant le lancement officiel du Temps des Arts de la rue pour réfléchir au problème de l'inscription des projets de compagnies de rue dans les dispositifs actuels d'aide à l'écriture. Il est question de l'accompagnement et du soutien à l'écriture destinée à l'espace public. Il apparaît essentiel d'affiner cette question pour mieux appréhender les Arts de la rue. Ce groupe pourra ensuite élargir ses réflexions, notamment en ce qui concerne le rapport des créations sur l'espace public avec l'architecture, l'urbanisme...

Le groupe de travail s'est tout d'abord efforcé de cerner les particularités de cette écriture, en évoquant notamment :

- son aspect collectif,
- l'importance de l'espace et le temps,
- le rapport à l'espace public,
- l'acte de création unique,
- l'aspect pluridisciplinaire.

L'aide aux dramaturgies non exclusivement textuelles fait partie depuis 1998 de l'aide à la création d'œuvres dramatiques. Il s'agit d'une subvention apportée, sur décision d'une commission composée d'une vingtaine de lecteurs, au montage de projets dont la dramaturgie peut faire appel à des expressions multiples (danse, musique, arts de la rue, audiovisuel...). La demande doit être déposée par une structure artistique professionnelle sous la forme d'un projet de spectacle très précis et détaillé. Les artistes doivent donc soumettre une écriture définie pour obtenir cette aide. Une quinzaine de compagnies arts de la rue en a déjà bénéficié depuis 1998.

Pourtant, l'écriture pour l'espace public ne permet pas toujours la rédaction d'un scénario assez avancé pour son obtention. Au stade de la nécessité de l'aide, le propos n'est pas encore posé. Il serait donc souhaitable que la demande puisse être déposée avant la phase d'écriture. De plus, l'écriture n'est pas portée par un seul auteur. C'est un travail collectif dont l'auteur est la compagnie. Et l'écriture des Arts de la rue est moins innovante dans le fond que dans la forme. Enfin, les artistes de rue pensent davantage en images, comme le souligne Bruno Shnebelin d'Ilotopie. Comment alors écrire en vue d'une demande d'aide ? D'autres supports (visuels, scripte) devraient pouvoir remplacer la proposition écrite.

Il est tout aussi ardu pour la commission de la DMDTS de repérer les compagnies susceptibles de bénéficier d'une aide, de comprendre l'étape de travail d'une compagnie de rue au moment où celle-ci est sollicitée et de choisir la forme d'aide à proposer ou à apporter. Quant à la commande aux auteurs (autre dispositif d'aide du bureau des écritures), il s'agit de la commande d'un texte, et non d'une œuvre. C'est peut-être en cela, parce qu'il est question d'une écriture événementielle et éphémère, qu'elle s'avère non adaptée. Enfin, l'aide à la maquette n'existe pas encore et la commande publique ne peut être appliquée aux créations éphémères.

Il est aussi question de savoir qui est le commanditaire d'une part et qui est le commandité d'autre part. Le contexte de création étant lié à la ville, ce sont généralement les collectivités territoriales qui passent commande d'un projet spécifique pour une pièce unique, comme c'est le cas pour *Opposito* ou *Ilotopie*. Il est à rappeler à ce titre la grande souplesse des compagnies qui portent parfois seules leur projet et doivent l'adapter aux budgets, souvent limités, des Villes.

Aussi, si l'on peut se réjouir que les collectivités territoriales font aujourd'hui davantage appel aux artistes de rue qu'aux agences de communication (événements *Découflé* ou *Goude*), il n'en reste pas moins qu'il s'agit trop souvent d'un projet événementiel où le travail d'écriture est secondaire et où la plus value politique l'emporte.

Aussi, il est proposé :

- que le statut de commanditaire puisse s'ouvrir aux lieux des compagnies,
- de réaliser un travail de pédagogie, qui soulignerait la spécificité de cette écriture, en direction des Villes, et en particulier sur la base d'une liste de sites pilotes (voir Karine Delorme et Pascal Lebrun-Cordier),
- d'associer des artistes aux structures municipales pilotes (« une mairie, un artiste »),
- le lancement de quelques commandes publiques à l'occasion du Temps des arts de la rue.

À cet effet d'« événementialisation » s'ajoute la question de l'auteur. Les programmeurs ou diffuseurs deviennent parfois les auteurs, la signature, d'un événement (*Jean Blaise* pour *Nuit Blanche*, *Didier Fusillier* pour *Lille 2004*...)

La question de la diffusion est là aussi abordée. Les compagnies sont peu sollicitées pour tourner l'objet qui a obtenu une aide et l'histoire des Arts de la rue est trop jeune pour que le répertoire soit exploité.

Par ailleurs, les aides sont consacrées aux structures subventionnées. C'est donc un privilège de pouvoir répondre à une commande particulière. Les compagnies qui ne sont pas conventionnées doivent produire avec peu de moyens des spectacles destinés à tourner au maximum afin de couvrir l'investissement. On peut en conséquence se demander, comme le fait *Philippe Chaudoir*, s'il n'y a pas là incompatibilité avec le dispositif d'aides de la DMDTS. Il reste difficile de définir les aides à apporter aux compagnies de rue.

Un budget supplémentaire aux aides existantes permettrait d'affiner la production et d'augmenter le temps consacré à l'écriture. La *Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon* reste une exception. D'autres ministères pourraient s'associer au soutien des projets de compagnies de rue.

Des propositions seront apportées jusqu'en octobre. La prochaine réunion est fixée au 14 juin à 14h30 à *HorsLesMurs*.

RELEVÉ DE CONCLUSION DU GROUPE 3

« Structuration des compagnies, lieux d'implantation et rapport au territoire »

Mercredi 8 juin 2005, HLM

Présents :

Rapporteur, Alain Taillard, Cie Jo Bithume, la Paperie
Serve Calvier, Nil Admirari
Julia Paglingui, Projet 244
Marc Miralès, Plasticiens Volants
Thierry Lorent, Annibal et ses éléphants
Elise Robert-Loudette, Deuxième Groupe d'Intervention
Luc Perrot, Le Cercle de la Litote
Frédéric Michelet, CIA / SACD

Deux documents serviront d'éléments de réflexion : le Livre Blanc (2002, repris en 2004 par Alain Taillard) et une contribution de Luc Perrot à la rencontre « réflexions en suspension » organisée par l'Atelier 231 sur le thème « Les arts de la rue permettent-ils de tisser la toile d'un territoire ? ».

Le plan de travail pensé lors de la première réunion est remis aux membres (ci-joint). Il présente le grand thème abordé, la pérennisation, et 3 grands axes de réflexion qui seront validés ou modifiés au cours de cette deuxième réunion.

Isoler les faiblesses

La pérennisation.

La pérennisation des structures est le problème de toutes les compagnies. L'aide au fonctionnement n'existe pas et le nombre des compagnies conventionnées ne s'élève qu'à une vingtaine, celui des structures qu'à 7. Selon Frédéric Michelet, les connexions avec d'autres organismes du spectacle vivant seraient donc nécessaires.

Pour la Compagnie Jo Bithume, la part des ressources liées à la création est de 37% et la formation représente une ressource plus importante. La création peut être secondaire.

Grands axes de réflexions

Axe 1, la mutualisation

Pourquoi se mutualise-t-on et qu'est-ce qu'on mutualise ? Les forces mais aussi les faiblesses. Les compagnies partagent toutes les mêmes difficultés.

Axe 2, l'accompagnement de l'émergence (amateurs/professionnels)

Il faut préserver les conditions de l'émergence. Le compagnonnage est-il nécessaire, et entre qui et qui se construit-il ? C'est le rapport entre structures et projets. Les structures (lieux de fabrique, lieux de compagnies) accompagnent les projets.

Les structures mises en place aujourd'hui ne sont souvent plus en lien avec l'artistique. Quand un artiste porte un projet, est-il condamné à créer une structure ? Le compagnonnage est en cela important puisqu'il permet l'accompagnement d'un projet (exemple de l'accompagnement technique par l'Usine). Mais le cadre juridique n'est pas fixé. Jo Bithume a signé avec une collectivité pour l'accompagnement des projets. Le SACC, en tant qu'outil démocratique obligeant les hommes à s'investir individuellement, est cité en exemple.

Les lieux de production accompagnent les projets des compagnies.

Axe 3, l'accompagnement de la création. Coproduction/redistribution

Les financements et la répartition de l'argent public. La notion de coproduction reste floue et

est souvent proche de la notion de redistribution de financements. Elle correspond à un principe de fonctionnement spécifique aux Arts de la rue. Les lieux aident pourtant certaines compagnies par redistribution de financement (exemple de la participation financière de plusieurs lieux à un projet du Deuxième groupe d'intervention).

L'économie du secteur et le fonctionnement des Arts de la rue sont un problème de fond. La réimputation de subventions pérennes en fonds propres est-elle possible ? Elle pose un problème juridique. Comment ces fonds propres participent-ils à l'économie et comment l'institution les prend en compte. Le statut associatif est à réviser. L'attente était grande sur le fonctionnement des derniers dispositifs mis en place (SCC, SIC) mais il s'avère qu'ils correspondent mal aux spécificités des Arts de la rue.

Ce groupe s'attachera à pointer cette problématique juridique et statutaire (de l'association mais aussi de l'artiste en tant que gestionnaire).

Questions transversales

Le lien à la diffusion

Cette question ne constitue pas une entrée appropriée pour mener la réflexion, mais elle peut être transversale.

Rapport compagnies/villes

Il est important que les villes n'aident pas un individu mais une structure.

Les aides des institutions

L'aide au fonctionnement des compagnies n'existe pas. Elle est obtenue par des aides locales.

L'axe de la mutualisation est-il capable de répondre à ces questions ? La question de l'emploi

La question de la mutualisation représente une part trop importante dans la réflexion. Ce système (formulé par l'institution), ne va pas tout régler et il s'agit peut-être même d'un leurre. Il est davantage question de mutualisation d'aubaines. Le terme « solidarité » est plus approprié car correspond davantage aux spécificités des Arts de la rue et l'idée de compagnonnage – de compagnon à compagnon – est plus séduisante car comporte la notion de partage. Les lieux échangent, accueillent les jeunes compagnies et les font bénéficier de leur espace, d'un savoir, du réseau.

Pour Frédéric Michelet, la mutualisation est un outil qui deviendra obligatoire. Il faut alors étudier la question de manière approfondie. D'autant plus que la question de l'emploi est liée à la mutualisation.

Un emploi par compagnie devrait être un minimum, ce qui est loin d'être le cas, surtout depuis la disparition du dispositif emploi jeune. Le ministère doit pouvoir proposer d'autres solutions. De plus, c'est une condition sine qua non à l'obtention d'aides ministérielles. La question de l'objet aidé (l'objet artistique ou à la création d'emplois ?) est donc à reformuler auprès du ministère.

La notion et le rapport au territoire (cf. contribution de Luc Perrot)

Le rapport de l'artiste à la cité. L'artiste écoute, perçoit le territoire, les nécessités, puis propose ses compétences et fait une proposition artistique. Qui décide et à quel moment intervient-il ? Sa place n'est donc peut-être pas centrale.

Le rapport de la compagnie à la ville. Le rapport au territoire peut s'accomplir ailleurs que dans la ville où d'implantation. Même si les cas sont rares, une autre ville peut en effet faire appel à une compagnie implantée sur un autre territoire. Pourtant, si la compagnie se déplace en dehors de la région d'implantation, elle ne bénéficie plus des subventions apportées par la région. Une région devrait pouvoir financer une compagnie pour aller « rayonner ».

La diffusion

Elle n'est pas le seul mode de relation avec le public. Montrer la création par étape permet aussi de rencontrer le public.

Le problème du renouvellement des licences (exemple en région PACA) est évoqué par Serge Calvier. 2/3 des demandes ne sont pas acceptés car leur obtention est calculée en fonction du nombre de cachets obtenus par les artistes de la compagnie. Si leur nombre est insuffisant, l'artiste est considéré comme non professionnel et la licence est refusée.

La question de l'accueil des compagnies est problématique. Lors des tournées, les lieux restent vides. Ne pourraient-ils pas accueillir d'autres compagnies pendant ce laps de temps ? Mais leur ouverture a un coût. Comment les frais pourraient-ils être couverts ? Par ailleurs, pour augmenter le nombre limité de lieux de résidence, certains lieux municipaux (salles des fêtes par exemple), pourraient accueillir des compagnies. Ils sont à identifier et à repérer. Cette question rejoint la réflexion sur le temps nécessaire à l'écriture pour l'espace public abordé par le groupe « Ecrire pour l'espace public ».

Quels sont les objectifs prioritaires ?

Serge Calvier remarque que les objectifs du groupe trop nombreux et qu'il est essentiel d'en sélectionner certains. Selon lui, il convient de se concentrer principalement sur les problèmes des lieux et sur la question de l'emploi. L'emploi est un souci majeur, pour les petites et moyennes compagnies, qui amènera le groupe à traiter de la crise de l'intermittence.

Plusieurs problématiques sont croisées à celles des groupes « Les lieux de production » et « Diffusion ». Ces questions doivent être abordées par ce groupe sous l'angle des compagnies.

L'unité de travail devra donc porter sur la compagnie, l'emploi et les modes d'implantation dans le territoire.

Conclusions/préconisations

- Les axes 1 et 2 sont transversaux.
- Les moyens documentaires sont à revoir. Le dossier de presse comporte des erreurs et, avant même de rendre compte des spécificités des Arts de la rue, un regard analytique doit être apporté. Il est proposé la mise en place, au sein de HLM, d'un observatoire apportant aux artistes des outils de réflexion qui permettrait un retour sur eux-mêmes.
- Le compagnonnage est revendiqué par le groupe comme spécificité des Arts de la rue. Le terme mutualisation, utilisé par la DMDTS, est réfuté.
- Bilan du dispositif emploi jeune dans le secteur des Arts de la rue et recherche sur les accords cadre emploi jeune par HLM.
- Comment peut-on financer le compagnonnage ?
- Liste des métiers.
- Les lieux de fabrique doivent être des lieux de redistribution de financement. Cahier des charges incluant l'accompagnement de projets de compagnies et redistribution de financement.
- Réactualisation des études sur l'économie du secteur (cf. Etude Elena Dapporto).
- Réviser le statut juridique des associations et faire évoluer les dispositifs (sic, scop, scc, sur la question des fonds propres notamment). Faire évoluer le statut de l'artiste, en tant que gestionnaire d'une structure. Débat parlementaire dans le cadre du TAR ?

Des contributions sur la notion de compagnonnage seront apportées par les membres du groupe. La prochaine réunion portera sur la notion de territoire. Elle est prévue le jeudi 8 septembre à 10h00 à HorsLesMurs.

RELEVÉ DE CONCLUSION DU GROUPE 4

« DIFFUSION »

Mardi 10 mai 2005, ONDA

Présents :

Rapporteur : Philippe Saunier Borrell, Pronomades en Haute-Garonne
Marie Moreau-Descoings, DMDTS
Michèle Durand, DMDTS
Stéphane Simonin, HorsLesMurs
Isabelle Drubigny, HorsLesMurs
Fabien Jannelle, ONDA
Jean-Christophe Bonneau, ONDA
Romaric Matagne, Artonik
Marie Tognet, Délices Dada
Christophe Blandin-Estournet, La Villette
Laurie Marsoni, TNT Toulouse
Éliane Baracelli, La Rampe à Echiolles
Max Gaillard, Théâtre d'Arras
Francis Peduzzi, Le Channel à Calais
Jean-Marie Songy, Furies/Aurillac
Dominique Beyli, Fest'Arts de Libourne
Antoine Manologlou, CCN de Rilleux-la-Pape
Pierre Bourguignon, Député-Maire de Sotteville-Lès-Rouen
Pascale Petit, Adjointe au Député-Maire de Sotteville-Lès-Rouen

Excusés:

Yves Deschamps
Florian Salazar-Martin
Stéphane Négrin

Pour savoir ce que l'on doit mieux accompagner, il est tout d'abord nécessaire de revenir sur la définition des Arts de la rue. C'est une écriture (scénario, dramaturgie) spécifique à l'espace public au sens large et qui invente de nouveaux rapports au public.

Il est à distinguer Théâtre de rue (l'écriture est pensée pour la rue) et spectacle dans la rue (déplace l'espace qui n'est plus celui de la scène). La dramaturgie en effet est différente pour la salle de théâtre ou l'opéra.

Il s'agit d'une forme artistique moins intimidante que celle qui est donnée à voir dans une salle de théâtre mais avec pourtant tout autant de sens et de fond.

Pour certains, le lieu de représentation ne définit pas les Arts de la rue mais le rapport au public. Les Arts de la rue interrogent la place du spectateur, aussi bien physique que symbolique.

Il s'agit d'un acte politique, c'est-à-dire un positionnement politique dans la place qu'on accorde au public.

C'est un frottement entre le texte, le lieu et la place du spectateur.

Il faut donc redéfinir l'espace et la relation au public.

Comment peut-on donner rendez-vous au public ?

Plusieurs questions se posent sur l'espace de diffusion. Le festival est presque le seul contexte des Arts de la rue au point que les compagnies parlent de « festivalite ». Pourtant, les Arts de la rue n'existent pas seulement dans le cadre festif. La diffusion doit se faire en dehors des festivals et devrait être en rapport avec le sens de la proposition artistique. Il y a largement matière à nourrir d'autres saisons que celle de l'été et à compléter celles des structures.

Mais la ville est-elle faite pour recevoir le public pendant les mois d'hiver ?

Pour certains, il n'est pas question de programmer du théâtre de rue mais une proposition forte.

Des problématiques sont soulevées.

La gratuité ou la tarification très basse. Coût des productions. Difficultés techniques.

C'est un frein réel. Pourtant, les problèmes de finance ne se posent pas forcément. Il peut s'agir d'un investissement, d'un choix assumé. Cela peut aussi être une plus value politique. Accueillir les Arts de la rue peut être un acte politique d'une grande puissance pour les politiques comme pour les habitants d'une ville (exemple du Royal de Luxe). Pourtant, si certaines productions sont très lourdes (financièrement et techniquement), d'autres sont très peu coûteuses. Les schémas de pensée clichés, ou idées reçues, doivent être évités. Par ailleurs, certains élus acceptent parfois mal l'idée de ne pas utiliser les « beaux » équipements mis à disposition des villes.

Les lieux. Les jauges.

La notion de lieu est importante. Toute programmation est liée au type de lieu et à son histoire, d'où la difficulté d'investir d'autres lieux. Cependant, certains lieux cherchent à toucher d'autres publics et ainsi s'élargissent à la ville.

Il faut aussi réfléchir aujourd'hui à la manière de concevoir les lieux (possibilité de manipuler le feu par exemple, d'accueillir 3000 personnes debout...). Ce problème se pose également à l'extérieur alors que de nombreuses compagnies cherchent de nouveaux territoires de jeux.

L'inscription in situ.

Du point de vue de la diffusion, l'accompagnement des compagnies par les programmeurs (par les élus aussi) est primordial. Les modalités de diffusion des Arts de la rue sont particulières. Il faut bien connaître les Arts de la rue pour les inscrire dans une programmation artistique.

Méconnaissance des Arts de la rue. La lisibilité.

Certains programmeurs (ainsi que les élus) méconnaissent ce secteur. La « méconnaissance » ou parfois même les préjugés n'incitent pas les structures culturelles (notamment les CDN) à programmer le travail des compagnies de rue. Comment combler ce déficit d'information et de visibilité chez les programmeurs ? Des périodes de résidences (ou artistes associés), c'est-à-dire l'association d'équipes artistiques et de « passeurs », pour partager un langage, pourraient combler ce déficit ; l'accueil des diffuseurs dans les festivals et aux spectacles également.

Cette méconnaissance peut aussi s'expliquer par une position hautaine des gens de théâtre en salle vis-à-vis du théâtre de rue. Un travail pédagogique et une mise en valeur des Arts de la rue est nécessaire en vue d'une banalisation.

Il faut donc définir des orientations : plus et mieux diffuser les Arts de la rue. Mais il est trop tôt pour préconiser. La réflexion sur ce point doit se poursuivre, notamment par le moyen d'auditions organisées par le rapporteur entre et pendant les réunions du groupe de travail, sur les notions de gratuité, d'accompagnement, de sensibilisation/information, de lieu.

La prochaine réunion de groupe de travail sur la diffusion est fixée au lundi 27 juin à 14h30 dans les locaux de HLM.

RELEVÉ DE CONCLUSION DU GROUPE 9
« ACTION INTERNATIONALE »
Vendredi 13 mai 2005, HLM

Présents :

Rapporteur, Pierre Sauvageot, Lieux Publics
Yves Deschamps, président du Temps des arts de la rue
Jean Digne, président de HorsLesMurs
Stéphane Simonin, HorsLesMurs
Marie Moreau-Descoings, DMDTS
Pascale Canivet, la Fédération
François Terrasson, DMDTS
Stéphane Négrin, AFAA
Christophe Blandin-Estournet, la Villette
Pedro Garcia, Chalon dans la Rue
Jean-Marie Songy, Châlons-en-Champagne et Festival d'Aurillac
René Marion, l'Avant Scène de Cognac
Savine Raynaud, Lieux Publics

Excusés :

Jean-Christophe Bonneau, ONDA
Nicole Ruppert, Kulturbüro

Pierre Sauvageot remarque que le groupe n'est pas assez équilibré. Des responsables de compagnies ainsi que des élus seront appelés à participer aux prochaines réunions de travail. La présence d'un administrateur de compagnie (en plus de Jean-Sébastien Steel de *In Situ*), afin d'aborder les problèmes de circulation des œuvres à l'étranger, s'avère également nécessaire. Les prochains festivals (réunion ouverte prévue à Chalon) seront l'occasion d'ouvrir le groupe aux artistes, notamment étrangers, et de rencontrer les programmeurs.

Il est par ailleurs précisé que le terme de coopération internationale sera préféré à import-export.

- État des lieux de la question de la coopération internationale.

Ce groupe de travail s'attachera à mesurer la place des Arts de la rue dans le réseau du spectacle européen et chaque participant est invité à indiquer l'action qu'il mène à l'internationale.

Pascale Canivet évoque le travail sur la formation européenne mené par la Fédération pour le développement d'une eurofédération. Jean-Marie Songy, avec le Festival d'Aurillac, apportera sa connaissance du réseau international et de la création étrangère.

Stéphane Simonin rappelle les actions menées depuis deux ans par HorsLesMurs avec la création du réseau *Circostrada*, l'internationalisation de la base de données, la production d'outils comme le guide européen des festivals ;

La profession a le sentiment que les Arts de la rue sont appréciés par la plupart des pays européens, pour leurs formes d'action artistique comme pour les possibilités d'une coopération qu'ils permettent.

- Diffusion de la création en Europe et à l'international. Les réseaux.

La question de la circulation du spectacle de rue en Europe sera tout particulièrement abordée sous l'angle des actions menées par les réseaux existants : René Marion avec *Eunetstar* et Savine Raynaud avec *In Situ*, apporteront leur connaissance du réseau international et de la création hors de nos frontières. Ces réseaux, par le moyen des

rencontres qui sont organisées notamment pendant les temps forts de la diffusion du spectacle de rue (festivals), informent et ainsi développent la connaissance et les échanges entre les compagnies Françaises et étrangères.

Il s'agit aussi d'infiltrer les réseaux existants à l'étranger.

Jean Digne propose d'identifier une centaine de décideurs culturels internationaux, représentants des partenaires actuels ou l'élite à venir de l'action culturelle, de les inviter en France et de mener auprès d'eux des actions régulières tout au long du Temps des Arts de la rue. Il pense que les Arts de la rue devraient montrer l'exemple pour l'accueil d'artistes étrangers et la coopération artistique. Pourquoi ne pas faire un focus par année sur une région du monde à travers les accueils de festivals ou lieux de fabrication.

Par ailleurs, quel regard portent les Arts la rue sur les formes de création, parfois très traditionnelles du spectacle vivant asiatique ou africain (la modernité / le traditionnel)? Et comment l'échange entre les artistes peut-il se faire alors qu'ils font souvent face à une réelle rupture culturelle? Certains, pour répondre à une demande ou une attente, reproduisent le modèle artistique européen.

Il est nécessaire de sortir des « frontières corporatistes » pour remettre en cause nos pratiques et élargir la connaissance.

Stéphane Négrin rappelle l'action menée à l'international à la suite de l'année des Arts de la piste avec notamment la mise en place du programme Circasia. Il cite également l'importance du réseau culturel français à l'étranger (CCF, Alliances et instituts français). Un programme pour les Arts de la rue sera mené par l'AFAA à partir de 2007. Cependant, il insiste sur le fait que l'AFAA n'est pas l'unique intermédiaire d'une diffusion à l'internationale.

Les conséquences de la crise de 2003 ont changé les données et il sera important de revenir sur ce point.

Ce groupe de travail sera aussi l'occasion d'évoquer les dispositifs de soutien aux Arts de la rue, qu'ils soient nationaux, européens ou internationaux.

Des préconisations écrites sont prévues pour le mois de septembre.

La prochaine réunion est fixée au lundi 6 juin à 14h30 à HorsLesMurs.

RELEVÉ DE CONCLUSION DU GROUPE 6 « FORMATION ET MÉTIERS »

Vendredi 20 mai 2005, Nantes

Présents :

Rapporteur, Michel Crespin, FAI AR
Marie Moreau-Descoings, DMDTS
Jean-Christophe Bonneau, ONDA
Marcel Freydefont, scénographe, universitaire
Alain Taillard, La Papeterie, compagnie Jo Bithume
Pascal Le Brun-Cordier, Master professionnel CPPC, Paris I

Excusés :

Karine Delorme
Fabien Jannelle

La réflexion sur la formation dans le domaine des arts de la rue est très fouillée mais récente (1997) et limitée. Plusieurs travaux ont été réalisés ces dernières années par des professionnels de la formation et des arts de la rue sont à noter :

- Le rapport de Franceline Spielmann « Les questions de formation, qualification, transmission dans le domaine des arts de la rue », du 24 janvier 2000.
dans la continuité de ce travail
- l'« Étude de définition et faisabilité d'une formation supérieure dans le domaine des arts de la rue à la Cité des arts de la rue à Marseille », de février 2004.
- « La rue en formation », journées d'études interrégionales organisées par Karwan à la Cité des arts de la rue ».

Le groupe de travail s'appuiera sur ces travaux de référence pour faire avancer la réflexion sur la formation et les métiers. Les participants au groupe sont invités à s'y rapporter et il est convenu avec la chargée de mission qu'ils soient mis à leur disposition, à HorsLesMurs dans le bureau du Temps des arts de la rue.

Deux représentants de formations ouvertes aux arts de la rue sont présents à cette réunion : Pascal Le Brun-Cordier, professeur associé à l'Université Paris I Panthéon – Sorbonne et également intervenant au CNFPT, présente le Master Conception et Production de Projets Culturels dont il est le responsable. Le CPPC « s'adresse à de futurs professionnels de la conception et de la production de projets culturels, ouverts à la diversité des propositions artistiques contemporaines, en particulier dans les domaines du spectacle vivant et des arts voués à l'espace public, engagés dans une réflexion sur les relations entre arts, cultures, populations et territoires, en France et en Europe.

...De nouvelles manières de penser et développer l'action culturelle tentent de s'inventer : création de projets dans l'espace public, exploration de « nouveaux territoires de l'art », refus des logiques de consommation et développement de projets en lien avec les populations, invention de nouvelles formes d'intervention artistique... C'est dans cette perspective d'analyse et de renouvellement du secteur culturel que s'inscrit le Master 2 CPPC Conception et Production de Projets Culturels. » (sources site Internet de l'Université Paris I Panthéon - Sorbonne *HYPERLINK "http://www.université-Paris1.fr" http://www.université-Paris1.fr*).

Marcel Freydefont présente la formation continue que l'École d'Architecture de Nantes (EAN) et l'Union Régionale d'architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (URCAUE) des Pays de la Loire, avec le soutien de la DAPA, ont mise en place à travers le pôle Atlantique, pôle régional de compétence en formation continue. Elle propose six formations (bac + 4) destinées aux professionnels et acteurs de l'architecture et de l'aménagement. Il s'agit là d'une importante équipe pédagogique dont fait partie des professionnels des arts de la rue (Michel Crespin, François Delarozière, Jean-Michel Guy).

Le diplôme de scénographie collectivement mis en place par l'ENSBA, le Théâtre national de Strasbourg et l'ENSAD est évoqué.

Certains travaux comme le colloque de Marseille (?), le mémoire d'Alexandre del Perugia, restent à être édités. Le Temps des arts de la rue pourrait donner l'opportunité de leur publication et de leur diffusion.

Il est nécessaire de créer des formations polyvalentes. Le Master CPPC est en cela d'un grand intérêt. Alain Taillard, en tant qu'administrateur de compagnie, rappelle que, si la réalité de l'administration est bien différente de celle de la création, les projets artistiques ne peuvent voir le jour que s'ils sont inscrits dans une structure administrative. Il évoque la formation sur l' « Assistance administrative pour le spectacle vivant » qu'il mène dans le domaine des arts de la piste. La Compagnie Jo Bithume accueille en stage des compagnies ou des étudiants en DESS qui, alors qu'ils sont de fins connaisseurs en arts de la piste, se montrent difficilement capables de traiter une question administrative. L'apport technique ponctuel s'avère donc nécessaire et la formation sera en conséquence orientée l'année prochaine vers le domaine de la comptabilité.

La mise en place de structures souples et temporaires est à développer plus largement. Le réseau national des AGECE est cité à titre d'exemple, mais plus encore l'agence de conseils artistiques auprès des entreprises culturelles mise en place à Strasbourg, l'OGACA (membre du réseau national AGECE dont le directeur est Stéphane Bossuet, <http://www.ogaca.org>). En effet, elle est devenue dans l'Est du pays un partenaire privilégié des acteurs de la vie culturelle en organisant son action autour de l'aide à la gestion, l'étude et l'accompagnement de projets et la formation. Ce type de formation propose un rattrapage sur un sujet particulier. Elle devrait pouvoir être couplée avec une formation continue spécifique. La formation est un droit des employés mais pas encore un devoir pour les employeurs.

La question de la sensibilisation et de la formation des agents des collectivités territoriales se posera également. Peu de programmeurs ou directeurs de villes savent comment programmer du spectacle de rue.

L'ANFIAC, pour avoir formé de grands professionnels de la culture, est citée comme référence par Jean-Christophe Bonneau. Mais ce modèle, trop lié à une certaine époque, ne peut être repris.

L'Histoire des arts de la rue est encore récente. Le développement de la formation liée à ce domaine doit s'inscrire dans le temps. La FAI AR reste la seule formation spécialisée et, si l'on note un déplacement croissant de l'intérêt vers les arts de la rue, la formation continue est encore en grande partie à réaliser. La place des arts de la rue dans le domaine de l'enseignement supérieur permettra la reconnaissance de la profession et sa qualification.

Il est important par ailleurs que les formations puissent permettre à ceux qui les ont suivies de se tourner au cours de leur parcours professionnel vers les arts de la rue. Pour cela, les spécificités des arts de la rue doivent être prises en compte par les formations qui existent. Doivent-elles être accolées au dispositif universitaire ?

Il faut aujourd'hui pouvoir spécifier la dialectique (parler par exemple de la profession de scénographe). Mais la question du métier ne peut se poser sans celle de la formation. Une plus grande cohérence doit se faire sentir entre les différentes tutelles.

Le groupe se préoccupera également de la question de l'emploi à travers la notion de métier et la validation des acquis culturels. Le problème des débouchés professionnels est prégnant.

Il s'agira aussi d'aborder la question de la sensibilisation aux arts de la rue. D'autres ministères que celui de la culture doivent être approchés (ministère de l'Agriculture) sur la formation. Cependant, le groupe doit s'attacher aux questions de la formation et des métiers (question de la sensibilisation au cœur de la réflexion du groupe « Mieux connaître et faire connaître les arts de la rue », piloté par Philippe Chaudoir).

La méthode de travail de ce groupe est validée (cf. document de travail de Michel Crespin) du 23 mai).

Il sera difficile de réunir les participants. Aussi, des interviews individuelles seront organisées

par Michel Crespin et des appels à contribution seront lancés. Les participants sont libres d'initier des rencontres.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 22 juillet matin à Chalon.

RELEVÉ DE CONCLUSION DU GROUPE 7
« MIEUX CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE LES ARTS DE LA RUE »
Vendredi 13 mai 2005, HLM

Présents :

Rapporteur, Philippe Chadoir, Institut d'urbanisme de l'Université de Lyon 2, Lieux Publics
Yves Deschamps, président du Temps des arts de la rue
Stéphane Simonin, HorsLesMurs
Patricia Demé, HorsLesMurs
Marie Moreau-Descoings, DMDTS
Pascale Canivet, la Fédération
Thierry Lorent, Annibal et ses éléphants
Savine Raynaud, Lieux Publics

Excusés :

Maud Le Floc'h, Cie Off, Mission repérage
Claudine Dussolier
Jean-Marc Adolphe, revue Mouvement
Marcel Freydefont, urbaniste
Anne Guyot

L'intitulé initial du groupe de travail est complété : « Connaître et mieux faire connaître les Arts de la rue ». Pour aborder ces deux dimensions, il sera essentiel de mener une réflexion critique sur les Arts de la rue et de faire appel aux acteurs issus d'autres champs disciplinaires qui représenteront deux catégories : les professionnels de l'espace public, qui sont de véritables passerelles de savoir (enseignants, chercheurs spécialisés) et les professionnels du spectacle vivant, qui peuvent apporter une réflexion sur l'esthétique des Arts de la rue.

- Les « producteurs de savoir » qui évoluent dans le domaine de la recherche :

Jean-Michel Guy du DEP du ministère de la Culture et de la Communication,
Jean-Louis Sagot-Duvaurox sur la question de la gratuité,
Marcel Freydefont, urbaniste,
Jean-Pierre Han,
Les producteurs de ressources avec HorsLesMurs (Patricia Demé) et Jean-Michel Guy,
Quelques universités et instituts comme ceux de Metz et de Grenoble.

- Les sensibilisateurs, faisant partie du champ de l'édition et des médias:

Claudine Dussolier,
Jean-Marc Adolphe de la revue Mouvement
René Solis de Libération,
Stéphane Davet du Monde,
Thierry Voisin,
Bertrand Dicale au Figaro,
Bruno Masi de Télérama,
la Gazette des Communes,
un media territorial,
un représentant de la presse spécialisée (ex. la Scène),
un représentant de la presse de l'urbanisme,
des photographes tels que Jean-Pierre Estournet et Florian Guebert.

Les responsables de DRACs et leurs conseillers sectoriels seront également sollicités, ainsi que ceux des centres culturels français à l'étranger et des centres de ressources régionaux (LARSEC, l'ARCADE...).

Au-delà de la FAI AR, il sera aussi important d'infiltrer les différentes formations universitaires existantes avec l'aide par exemple de Pascal Lebrun-Cordier, responsable du Master professionnel CPPC à Paris I.

Ce groupe n'a pas la mission de communication du Temps des Arts de la rue. Il s'agit de savoir comment les Arts de la rue se rendent visibles.

Que s'agit-il de connaître ?

La question du public. Ce groupe s'inspirera des études réalisées. Celles de Jean-Michel Guy dans le cadre de EUNETSTAR, et proposera de la rendre publique, et d'Elena Dapporto sur l'économie du spectacle vivant. La question de son actualisation se pose.

La question de l'esthétique, centrale pour ce groupe. La DMDTS a inscrit dans son programme d'étude un appel à projet en direction des laboratoires de recherche pour mettre en lumière les caractéristiques esthétiques et la portée de ce mouvement artistique. L'approche esthétique reste cependant peu abordée. Le Temps des arts de la rue doit aussi permettre la réalisation d'autres études.

Comment faire connaître et qui sensibiliser ?

Il s'agit d'ouvrir un espace critique et de proposer des modalités plutôt que des préconisations (dramaturgie de la réflexion), tout en s'appuyant sur des travaux déjà initiés comme ceux de la Mission repérage.

Plusieurs catégories de public sont à sensibiliser : les universités et les étudiants..., en leur offrant de réfléchir aux problématiques des Arts de la rue, les politiques et, d'une façon plus promotionnelle et à un niveau de réflexion moindre, le « grand public » afin de « banaliser » les Arts de la rue.

Pour procéder à une sensibilisation et à une vulgarisation, les travaux déjà lancés sont à croiser à avec des supports à imaginer : la vidéo éditée par la Fédération, le guide qui sera réalisé par José Rubio et les membres du groupe de travail « Espace public et la sécurité », l'édition de DVD par HorsLesMurs, la sortie d'une Découverte Gallimard sur les Arts de la rue ...

Un projet d'exposition itinérante de photos, qui pourrait être diffusé à l'international, viendra renforcer l'événement fédérateur prévu. Il devra être porté par un organisme national (HorsLesMurs ou autres porteurs de projets).

Ce groupe sera conduit à considérer certains problèmes récurrents évoqués par les groupes « Structuration des compagnies » et « Formation et métiers », comme les droits d'auteurs, la qualité des tirages photographiques ou des captations vidéos et leur diffusion. Il est en effet question ici des modalités et de la qualité des conditions à juger des esthétiques.

La réflexion sera menée étape par étape, par le moyen d'auditions, jusqu'en 2006. Cependant, des contributions sont attendues rapidement. Un calendrier sera défini avant la fin juin et un travail d'étape proposé avant la réunion du Comité de pilotage.

La prochaine réunion est prévue le 14 juin à 10h00 dans les locaux d'HorsLesMurs.

RELEVÉ DE CONCLUSION DU GROUPE 8 « ÉVÉNEMENTS »

Jeudi 12 mai 2005, HLM

Présents :

Rapporteur, Jean-Raymond Jacob, Opposito
Jacques Higelin
Bernard Bellot, SAMU
Jeff Thiebaut, Délices Dada
Hervée de Lafond, Théâtre de l'Unité
Marc Mirales, Plasticien Volants
Marie Moreau-Descoings, DMDTS
Patrice Papelard, Sans Arrêt Sans Limite
Isabelle Loursel, Festival Viva Cité, représentant Pierre Bourguignon
Pascale Canivet, Fédération des Arts de la Rue
Jean-Marie Songy, Festival d'Aurillac
Bruno Schnebelin, Ilotopie

Excusés :

Florian Salazar-Martin, Président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture
Alain Taillard, Cie Jo Bithume, la Papeterie

Ce groupe s'attachera à inventer un acte artistique d'une grande visibilité et représentatif des Arts de la rue dans leurs formes et leurs formats.

Cet événement doit être l'acte visible de ces trois ans de réflexion. Son message est de mieux faire connaître les Arts de la rue et les lieux dans lesquels ils s'inscrivent.

De grande envergure, il se veut être une fenêtre médiatique dont le vecteur sera Jacques Higelin en tant que parrain du Temps des arts de la rue. L'artiste prendra la parole après avoir visité plusieurs festivals cet été et approfondi sa connaissance du milieu.

Au-delà d'une célébration festive des Arts de la rue, c'est l'occasion de véhiculer un message politique et militant à la société : la rue est à nous, la solidarité, le rôle de l'artiste...

Il s'agit aussi de valoriser les Arts de la rue, ses projets (lieux, festivals), son patrimoine (utilisation du répertoire des spectacles, des constructions et décors anciens?), attirer la sympathie, créer l'envie et faire taire les rumeurs en donnant à voir l'exigence artistique des Arts de la rue.

Quatre propositions sont présentées par Jean-Raymond Jacob :

- Un événement unique de grande ampleur en un lieu précis.
- Un événement reconductible dans toutes les régions afin de balayer le territoire, de créer un maillage.
- Un événement relais dont s'emparerait le métier : l'ensemble des artistes agirait au même moment partout en France.
- Un événement, découpé en plusieurs épisodes, dont le scénario, écrit de manière collective, serait évolutif à la manière du feuilleton. Il serait donné à voir dans plusieurs villes françaises.

Certains appuient l'idée d'un événement parisien majeur qui réunirait au même endroit le plus grand nombre de compagnies à l'image de la Falaise des fous. D'autres préconisent davantage une histoire plus sensible dans la veine des repas de quartier. Dans tous les cas, il s'agira d'une œuvre collective où la « communauté humaine » sera appelée à participer afin de mieux connaître le milieu et se réapproprier la rue.

Quel serait le coût d'une telle opération, quelle que soit sa configuration, et comment les

compagnies pourront-elles générer le financement nécessaire à leur participation ? Il est en tout cas exclu que la part prise dans leur budget soit au détriment de celle des créations prévues, de même pour les lieux et les festivals. Tous les frais de déplacements et d'hébergement doivent être pris en charge dans le cadre de l'événement. Les concours des villes, des régions et des départements seront par conséquent nécessaires à son montage financier.

Par ailleurs, comment les collectivités territoriales peuvent-elles s'impliquer dans un événement à inventer ? Il est proposé que les villes servent de relais via leurs scènes nationales.

La discussion reste ouverte sur la forme que devrait prendre cet (ou ces) événement(s) et sur son (ou les) lieu (x) de monstration, sur son coût et son financement.

Un appel à contributions a été lancé. Celles-ci prépareront la prochaine réunion prévue le mardi 5 juillet à 14h30 à HLM.

RELEVÉ DE CONCLUSION DU GROUP 9

« L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC, L'ENVIRONNEMENT TECHNIQUE ET LA SÉCURITÉ »

Jeudi 12 mai 2005, HLM

Présents :

Rapporteur, José Rubio

Olivier Desjardins, directeur technique de Viva Cité, Direction des Affaires culturelles de Sotteville-lès-Rouen

Philippe Cuvelette, directeur technique d'Opposito

Excusés :

Yann Métayer

Ayant disposé de peu de temps pour composer ce groupe de travail, José Rubio informe tout d'abord de la participation à la prochaine réunion de Bernard Nouvier de la Direction de la Défense et de la sécurité civile (DDSC) du ministère de l'Intérieur, d'un responsable de compagnie (Gilles Rhodes si possible), d'un urbaniste (Fabrice Lextraif si possible) et d'un élu. Il insiste sur l'importance de ne pas marginaliser ce groupe.

Il est d'emblée souligné que ce groupe ne s'attachera pas seulement à aborder les questions de réglementations mais plutôt les règles d'usage ou de bonne conduite qui doivent être appliquées par les villes comme par le milieu des Arts de la rue. Il ne s'agit pas de préconiser de nouvelles réglementations mais de développer la prévention et la formation. Aussi, l'intitulé du groupe de travail est modifié: le terme « réglementation », trop péjoratif, est remplacé par « sécurité ».

Ce groupe de travail aura pour objectif d'aborder les 3 questions suivantes :

1/ L'occupation de l'espace public et le devenir de la ville.

Quels sont les acteurs légitimes de l'espace public ?

Quels sont les lieux dits espaces publics ?

L'espace public peut induire une création artistique dans la mesure où les artistes l'interrogent, comme le fait par exemple la compagnie Ici Même. Ainsi, il peut aussi devenir un espace de représentation. Or, l'aménagement de l'espace public, dans le choix et la disposition du mobilier urbain surtout, est souvent un frein à la création ou à la monstration d'une œuvre. Le mobilier urbain pourrait être rendu mobile (bancs, sucettes Decaux...). À ce titre, le réaménagement récent de la place principale d'Aurillac est évoqué.

La conversion de l'espace public en espace de représentation devrait donc aujourd'hui être prise en compte dans le cahier des charges de toute rénovation urbaine. Le milieu des Arts de la rue ne pourrait-il pas être consulté au préalable ? Selon José Rubio, le fait de déconstruire la ville peut et doit être assumé. Un urbaniste et un élu seront associés à la réflexion.

De plus, les règles sont différentes quand il s'agit d'un aménagement durable ou d'une installation éphémère (ERP différent d'un chapiteau). Des coefficients autres (qui pourraient pourtant être aggravants) seraient à poser.

2/ L'environnement technique.

Spécificités des lieux. Spécificités des compagnies.

Il s'agira de savoir ce qui facilite l'accueil d'un spectacle de rue. Le groupe de travail se propose de réaliser un guide qui rappellera les règles d'usage, recensera les besoins, permettra de répertorier les techniciens spécialisés et de les mettre en réseau. Destiné tant aux « passeurs » (programmeurs, collectivités territoriales...) qu'aux artistes, ce mémo aura pour but d'informer, de former et de rassurer pour à l'avenir partager le discours.

3/ La sécurité.

Les questions de réglementation, d'usage, de sûreté et de droits du travail seront abordées. Il est à rappeler que la fatigue est un facteur d'accidentologie. Les règles mais aussi le droit du travail sont donc à respecter.

Par ailleurs, l'interprétation des textes sur la sécurité diffère selon les régions ce qui soulève le problème de la territorialité. Il apparaît nécessaire de mieux faire circuler l'information, d'éclaircir et d'adapter les textes. Il serait judicieux de faire pour cela directement appel aux techniciens et aux artistes. Par ailleurs, la commission centrale en charge de la sécurité, si elle est saisie et informée, pourrait faciliter la compréhension.

On remarque également un décalage des normes françaises par rapport aux normes européennes. Ce problème est un obstacle à la diffusion locale et nationale et à l'exportation. Il reste en effet difficile de transposer un spectacle de rue à l'étranger, notamment quand il s'agit de pyrotechnie.

L'accompagnement du spectacle de rue est une réelle difficulté.

Il y a donc un travail de lobbying à faire en direction des élus et des urbanistes, par le biais notamment des revues et des bulletins. Le détournement de l'espace urbain et l'utilisation de matériaux dangereux (le feu par exemple) est fait avec un savoir-faire certain. Le Temps des Arts de la rue doit être un levier pour rassurer sur les propositions artistiques et informer en vue d'une plus grande reconnaissance de ce professionnalisme.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 8 juin à 10h30 dans les locaux de HLM.